

Guide élémentaire : « Aménagement et vie quotidienne de l'établissement »

F1

F2

F3

F4

ANIMER ET UTILISER LA COUR OASIS

Afin que l'utilisation de la cour de l'école soit optimale sur l'ensemble des différents temps, il est nécessaire de coordonner les activités, d'élaborer une programmation, de favoriser la variété des activités et de prévoir leur rotation.

En général

- ⇒ **S'accorder entre adultes responsables des récréations**, des pauses déjeuner et des services éducatifs de l'après-midi, du soir, du mercredi, sur la façon d'animer et de surveiller ces périodes, est nécessaire pour donner de la cohérence dans l'utilisation de la cour d'école. En effet, chacun de ces temps fait appel à des référents différents. Les règles ne doivent pas varier en fonction du moment de la journée et de la personne en surveillance. Il est important d'adopter des règles communes élaborées et reconnues par tous, encadrants et enfants, pour assurer la sécurité de tous.

Ce sont « les enfants qui ont besoin de repères stables qui auront plus de mal à s'adapter à des conceptions différentes de la gestion de la cour ou à des niveaux d'exigences variés : s'ils sont capables de passer d'une consigne à une autre, il leur est parfois difficile de les suivre si elles semblent contradictoires. »

Extraits de l'interview de Julie DELALANDE, revue EPS1 n°133

- ⇒ **Elaborer un règlement de la cour d'école**. Prévoir un règlement de la cour ou charte et un affichage lisible de tous (utiliser par exemple schéma, dessin, pictogramme). Afficher une grille horaire d'utilisation de la cour, des listes de responsables (responsables du matériel selon les aires de jeux, organisateur de jeux, délégués à la gestion des conflits...), des fiches de jeux, des règles d'utilisation des équipements de jeux (code couleurs, pictogrammes).

La « renégociation » annuelle du règlement de la cour est l'occasion de se réapproprier les règles. Les (nouvelles) propositions élaborées circulent de classe en classe où elles sont amendées et enrichies. L'équipe enseignante profite d'un temps de concertation pour réguler l'ensemble [...] Présenté en conseil d'école, le (nouveau) règlement est communiqué aux familles et signé par chaque élève. C'est indispensable à la cohérence éducative nécessaire pour que chacun s'y sente en sécurité ».

Extraits de l'article de Sylvette MAROT (directrice d'école) Revue EPS 1 n°133

- ⇒ **Inspecter régulièrement**, réparer, remplacer les équipements non conformes, inciter les enfants à jouer prudemment, à signaler toute détérioration, à être attentif à l'autre.

Sur temps scolaire et pause méridienne

Lors des temps de récréation, la cour d'école demeure l'un des rares lieux de jeux entre enfants non dirigés par l'adulte, mais sous sa surveillance. Il en est de même sur le temps de la pause méridienne. Il faut trouver alors un compromis entre la légitime sécurité, assurée par les enseignants et/ou les animateurs, et le besoin de liberté d'action indispensable à la construction sociale des enfants.

Le directeur d'école et le responsable éducatif ville devront prévoir la présence d'enseignants, d'animateurs en nombre suffisant, en fonction de l'espace et du nombre d'élèves présents simultanément dans la cour, tout en préconisant une surveillance discrète mais vigilante. L'enseignant et/ou l'animateur doivent se déplacer dans la cour pour montrer qu'ils sont « présents », pour observer et porter intérêt à ce qui se passe sur l'ensemble des espaces et ainsi intervenir si besoin.

« Le mode d'intervention des enseignants reste très dépendant de leurs propres valeurs personnelles, même s'il est, bien évidemment, modulé en fonction du contexte de l'école. [...] Il n'existe pas de réponse unique quant au rôle de l'adulte dans la cour, celui-ci se détermine au sein de l'équipe pédagogique. [...] Dans la cour, les enseignants devraient laisser la possibilité aux enfants de s'approprier, de façon autonome, des règles élaborées en classe. Ils peuvent être attentifs à ce qui s'y passe, non pour intervenir davantage mais pour réagir, quand le besoin s'en fait sentir, en ayant compris les enjeux qui sous-tendent les relations sociales enfantines. »

Extraits de l'interviewe de Julie DELALANDE, revue EPS1 n°133

NB : il est important de faire du lien entre les temps d'Education physique et sportive et de récréation. Car les élèves s'approprient des éléments de la séance d'EPS et les réinvestissent à leur manière dans la cour de récréation (jeux, rondes, danses, acrobaties...). Par exemple, proposer une séquence de football en EPS incitera les filles à davantage jouer à ce jeu durant la récréation. "

Hors temps scolaire

Sur les activités péri-éducatives, ou sur les activités de sport scolaire, la cour d'école est un lieu d'apprentissages ludiques et/ou sportifs, et donc est un espace « réglé » par les adultes utilisateurs (PE, PVP, animateurs, éducateurs) et les enfants agissent sous leur responsabilité. Le règlement est si possible commun aux temps scolaires en concertation avec les différents acteurs.

I. Élaborer une programmation et proposer la variété des jeux

Il est nécessaire de planifier les attributions des aires de jeux en fonction de l'âge et du nombre des enfants et le temps horaire utilisée de la cour d'école. Cette planification est annuelle et prend en compte l'aspect saisonnier (météo).

Il est aussi pertinent de proposer une banque de jeux variés en fonction des zones d'activités, banque qui évoluera en fil de l'année, avec des jeux complexifiés ou tout nouveaux. Dans cet éventail de jeux, les enfants pourront retrouver ceux découverts en EPS et lors des activités péri-éducatives.

(Cf. Grand recueil des jeux des cours d'écoles, 344 propositions de jeux sur le site québécois www.cslaval.qc.ca/prof-inet/anim/rec-jeux/).

Les enfants pourront aussi alimenter cette banque de jeux avec leurs propres créations. Lors d'une période, il est intéressant de mettre en place le « Défi Récré » proposé par l'USEP. <https://usep.org/index.php/2018/03/23/relevez-le-defi-recre-de-christophe-lemaitre/>

II. Organiser la rotation des activités et favoriser leur variété

Lorsqu'un très grand nombre d'enfants se retrouvent simultanément dans la cour de l'école, il est nécessaire d'organiser des rotations horaires, et hebdomadaires afin que ce ne soit pas toujours les mêmes qui monopolisent un seul espace jeu.

L'attribution d'un espace de jeu à un groupe classe défini lors des récréations influe sur le choix des activités que les enfants pourront faire ; et les rotations permettent d'aller jouer avec des camarades d'autres classes. Cet aménagement organisé engendre une grande variété des activités pratiquées par les élèves au moment de la récréation.